

**PROCES-VERBAL
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 MAI 2022**



Le douze mai deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni le Conseil Municipal de la Ville de ROCROI, en Mairie de Rocroi, Salle du Conseil Municipal, dûment convoqué par courrier individuel en date du six mai deux mil vingt-deux, sous la présidence de Monsieur Denis BINET, Maire.

Présents : 17

Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :

BINET Denis, FAUVARQUE Brice, BENTZ Sylviane, BOQUET Bruno, DA SILVA Jacinthe, GABRIEL Joël, ABDESSALEM Danielle, ARTISSON Damien, DURBECQ Damien, DURBECQ Muriel, FAGIS Lysian, GALLET Candy, LALLEMENT Eddy, LEBLANC Karine, LONGCHAMP Corinne, PEYTHIEU Véronique, PIERRON Guillaume

Absent excusé : 1

Mme MAIRY Nathalie

Procurat(s) : 1

Nathalie MAIRY à Véronique PEYTHIEU

Nombre de conseillers en exercice	: 18
Nombre de présents	: 17 (16 à compter de la délibération 41-2022)
Nombre de procurations	: 1
Nombre de votants	: 18 (17 à compter de la délibération 41-2022)

Est élue secrétaire de séance Madame Jacinthe DA SILVA

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente minutes sous la présidence de Monsieur Denis BINET, Maire.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 7 avril 2022.
Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

***L'Ordre du Jour suivant est adopté à l'unanimité
Avec deux questions supplémentaires.***



AFFAIRES FINANCIERES

Achat d'un meuble – Logement de la Maison Pour Tous
 Subvention pour le pôle scolaire de Rocroi Centre
 Reprise de l'étang communal
 Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de réseaux de distribution de gaz
 Vente d'une parcelle de terrain – Rue des jardins Laramé

PERSONNEL

Remboursement des frais d'entretien des bureaux de la Maison Tour tous
 Création d'un emploi permanent « rédacteur »

TRAVAUX

Maintenance des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux – Choix de l'attributaire
 Aménagement de trottoirs au Grand Etang – Choix de l'attributaire

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Location d'un logement à la Maison Pour Tous
 Réunion de l'assemblée générale sur la répartition du capital social de la société SPL-XDEMAT

QUESTIONS DIVERSES

Subvention à l'AFEE d'Hiraumont
 Décision modificative n°1 – Budget Ville

INFORMATIONS

Liste des dépenses engagées conformément à la délégation
 Passage du Tour de France

* * *

AFFAIRES FINANCIERES

DELIBERATION N° 36-2022 : ACHAT D'UN MEUBLE – LOGEMENT DE LA MAISON POUR TOUS**Rapporteur : M. Le Maire**

Suite à son départ de logement de la Maison pour Tous, Monsieur KWIECIEN Manuel a laissé un meuble de cuisine avec plaque de cuisson,

Ce dernier propose à la commune de l'acheter ;

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de racheter à **Monsieur KWIECIEN Manuel**, le meuble de cuisine au prix de **250,00 €**.

Autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Votants : 18
 Pour : 18
 Contre :
 Abstention(s) :

Votants : 18
 Pour : 18
 Contre :
 Abstention(s) :

DELIBERATION N° 37-2022 : SUBVENTION POUR LE POLE SCOLAIRE DE ROCROI CENTRE

Rapporteur : Brice FAUVARQUE

Le pôle scolaire de Rocroi Centre organise 3 sorties scolaires pour les enfants de l'école et de ce fait, sollicite une participation financière de la Commune pour la prise en charge des transports.

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'octroyer une subvention d'un montant de **1 551.55 €**, à la coopérative du pôle scolaire de Rocroi Centre, afin de financer les transports de ces sorties, sous réserve que celles-ci soient maintenues.

Autorise M. le Maire à procéder au versement et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 38-2022 : REPRISE DE L'ETANG COMMUNAL

Rapporteur : Brice FAUVARQUE

Monsieur Denis BINET quitte la salle et ne prend part ni au débat, ni au vote.

Votants :
 Voir ci-contre
 Pour :
 Contre :
 Abstention(s) :

Par délibération n°10-2022 du 3 mars 2022, le conseil municipal décidait de confier la gestion de l'étang communal à M. Marc LEFEVRE,

A la suite de ces discussions, il a été évoqué la possibilité de vendre l'étang.

De ce fait, les services des domaines ont été sollicité et ont estimé l'ensemble de l'aire de loisirs à 80 000 €.

Vu les courriers reçus par les intéressés,

Vu l'exposé de leur proposition respective, à savoir :

- **Projet 1** : Par courrier du 2 mai 2022, M. Marc LEFEVRE, par le biais de la SCI LEFDJE, propose la conclusion d'un bail de location de 36 mois avec promesse d'achat et versement d'un loyer de 500 € minimum ;
- **Projet 2** : Par courrier du 5 mai 2022, M. Stéphane LEGROS propose la reprise de l'association « La Mouchette » et de la gestion de l'étang dans un but associatif.

Après en avoir délibéré,

Un vote à bulletin secret a été réalisé. Le dépouillement de ce vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 17
- Nombre de bulletins pour le projet de Marc LEFEVRE (*Projet 1*) 14

- Nombre de bulletins pour le projet associatif (*Projet 2*) 1
- Nombre de bulletins blancs 2

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, décide :

- de confier la gestion de l'étang communal à M. Marc LEFEVRE ;
- de continuer les discussions et négociations avec le preneur ;
- de présenter le bail de location lors d'une prochaine séance de Conseil Municipal.

DELIBERATION N° 39-2022 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DE GAZ

Votants : 18
Pour : 18
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

L'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel donne lieu au paiement d'une redevance (RODP) conformément au décret n°2007-606 du 25 avril 2007.

L'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de distribution de gaz naturel donne lieu au paiement d'une redevance (ROPDP), conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015.

La redevance pour ces deux occupations pour l'année 2012 s'élève à 517,00 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de la mise en recouvrement de la somme de **517,00 €** au titre de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

Autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 40-2022 : VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN – RUE DES JARDINS LARAME

Votants : 18
Pour : 18
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. le Maire

Par bail de location en date du 12 novembre 2019, la société ORANGE loue à la commune une parcelle de terrain, Rue des Jardins Laramé pour l'hébergement d'une antenne de télécommunication, pour un loyer annuel de 1 500 € ;

Ce bail a été transféré à la société ATC France au 1^{er} décembre 2020.

La société ATC France souhaite acquérir ce terrain pour un montant d'environ 18 000 € net (frais de géomètre et de notaire à leur charge).

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de ne pas vendre cette parcelle de terrain et de poursuivre le bail de location.

Autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Monsieur Guillaume PIERRON quitte la séance pour des raisons professionnelles.

PERSONNEL

DELIBERATION N° 41-2022 : REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ENTRETIEN DES BUREAUX DE LA MAISON POUR TOUS

Rapporteur : M. le Maire

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de facturer au CMPP et à Ardennes Santé Travail, les frais engendrés pour l'entretien des locaux (Coût salarial d'un agent communal) pour la période du 1^{er} novembre 2021 au 30 avril 2022, à savoir :

CMPP :	1 524,93 €
Ardennes Santé Travail :	559,10 €

Autorise M. le Maire à établir les titres de recettes correspondants et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 42-2022 : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT REDACTEUR

Rapporteur : M. le Maire

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Vu l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- de créer à compter du 1^{er} juillet 2022, un emploi de rédacteur, relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet (35/35^{ème}) pour exercer principalement les missions ou fonctions suivantes :

- Affaires juridiques (marchés publics, baux de location, ...)
- Suivi du service assainissement et des services techniques
- Préparation et suivi des conseils municipaux
- Gestion financière et comptable des locations de salles, des loyers et le suivi des subventions

- de dégager les crédits correspondants.

- autorise M. le Maire à procéder au recrutement et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

TRAVAUX

DELIBERATION N° 43-2022 : MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ET D'EAU CHAUDE SANITAIRE DES BATIMENTS COMMUNAUX – CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Vu la consultation lancée et les offres reçues, à savoir :

- DALKIA – 51100 REIMS
- IDEX ENERGIES – 51350 CORMONTREUIL
- NORD PICARDIE MAINTENANCE SERVICE – 51683 REIMS

Vu l'avis de la commission consultative,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de retenir l'offre établie par l'entreprise **IDEX ENERGIES – 51350 CORMONTREUIL**, pour un montant de **4 051,00 € HT** pour la maintenance des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux.

Autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 44-2022 : AMENAGEMENT DE TROTTOIRS AU GRAND ETANG – CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Vu la consultation lancée et les offres reçues, à savoir :

- DENYS SAS – 08230 SEVIGNY LA FORET
- EIFFAGE ROUTE – 08230 ROCROI
- GOREZ FRERES – 08300 RETHEL

Vu l'avis de la commission consultative,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de retenir l'offre établie par l'entreprise **EIFFAGE ROUTE – 08230 ROCROI**, pour un montant de **34 347,00 € HT** pour les travaux d'aménagement de trottoirs au Grand Etang.

Autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

DELIBERATION N° 45-2022 : LOCATION D'UN LOGEMENT A LA MAISON POUR TOUS

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Suite au départ d'un locataire,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de louer le logement sis au n° 10 rue du Grand Quartier – 2nd étage (immeuble appelé Maison Pour Tous) pour un **loyer mensuel de 301 € (hors charges), à Mme ETIENNE Marjorie, à compter du 1^{er} juin 2022.**

Un bail sera établi en ce sens.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 46-2022 : REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE SUR LA REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

La société publique locale dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis, notre collectivité a adhéré à la société ainsi que les Départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle ainsi que de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

Fin avril 2022, SPL-Xdemat comptait 3 025 actionnaires.

Chaque année, conformément à l'article 225-100 du code du commerce, l'Assemblée générale de la société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du Commissaire aux comptes.

À l'occasion de cette réunion, d'autres points peuvent lui être présentés tels qu'un point sur les mandats des commissaires aux comptes ou l'adoption d'une nouvelle version du règlement intérieur.

Depuis 2020, il a été décidé d'ajouter à ces points, l'examen de la répartition du capital social suite aux adhésions et sorties intervenues depuis la dernière assemblée.

En effet, tout au long de l'année, de nouvelles collectivités locales ou de nouveaux groupements de collectivités souhaitent devenir actionnaires de la société et achètent à ce titre une action de la société, modifiant la répartition de son capital social. Il arrive également que certains actionnaires décident de sortir de la société et revendent leur

action, suite à leur disparition administrative ou faute d'utilisation des outils mis à leur disposition.

Ainsi, depuis le 1^{er} semestre 2021, 330 actions ont été vendues à des collectivités ou groupements de collectivités pour leur entrée au sein de SPL-Xdemat et 7 ont été rachetées pour permettre à 6 actionnaires d'en sortir et un à revendre son action avant sa fusion avec une structure déjà membre.

Ces transferts d'actions ont eu pour conséquence de modifier la répartition du capital social. Le capital social, divisé en 12 838 actions, est désormais réparti comme suit :

- le Département de l'Aube : 6 562 actions soit 51,11 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 766 actions soit 5,97 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 298 actions soit 2,32 % du capital social,
- le Département de la Marne : 566 actions soit 4,41 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 276 actions soit 2,15 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 394 actions soit 3,07 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 515 actions soit 4,01 % du capital social
- le Département des Vosges : 381 actions soit 2,97 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 080 actions soit 23,99 % du capital social.

Cette nouvelle répartition détaillée dans la liste des actionnaires annexée à la présente, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.

Or, selon l'article L. 1524-1 du Code général des collectivités territoriales, applicable aux sociétés publiques locales, « à peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale (...) sur la modification portant sur (...) la composition du capital (...) ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification ».

Il convient donc d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat et d'autoriser le représentant de la collectivité à voter la résolution correspondante lors de la prochaine Assemblée générale de la société.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, à savoir :

- le Département de l'Aube : 6 562 actions soit 51,11 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 766 actions soit 5,97 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 298 actions soit 2,32 % du capital social,
- le Département de la Marne : 566 actions soit 4,41 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 276 actions soit 2,15 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 394 actions soit 3,07 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 515 actions soit 4,01 % du capital social
- le Département des Vosges : 381 actions soit 2,97 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 080 actions soit 23,99 % du capital social.

conformément à la liste des actionnaires annexée à la présente ;

- de donner pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

DELIBERATION N° 47-2022 : SUBVENTION A L'AFEE D'HIRAUMONT

Rapporteur : Brice FAUVARQUE

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

L'Association des Familles des Enfants de l'Ecole d'Hiraumont (AFEE) organise un projet **Cerf-Volant et Atelier autour du Vent** du 13 au 17 juin 2022,

Dans le cadre de ce projet, une animation présentée par une personne de l'école Française de Cerf-volant est prévue.

Le coût de cette intervention s'élève à 1 945,00 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de **500.00 €**, à l'**AFEE d'Hiraumont**, afin d'apporter une aide au financement de ce projet, sous réserve que celui-ci soit maintenu.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 48-2022 : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET VILLE

Rapporteur : M. Le Maire

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

La société ORANGE, locataire d'un terrain pour l'installation d'un relai de télécommunication, a cédé le contrat de bail à la société ATC France, le 1^{er} décembre 2020.

Considérant qu'en 2021, le titre de recette concernant cette location a été adressé à ORANGE et non à ATC France, il est donc nécessaire d'annuler ce titre,

Considérant qu'au budget primitif 2022, il n'a pas été prévu de crédit pour cette annulation,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses

Article 673 (Titres annulés sur exercice antérieur)

1 500.00 €

1 500.00 €**Recettes :**

Article 7032 (Droits de permis de stationnement et de location)

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

INFORMATION(S)

LISTE DES DEPENSES ENGAGEES CONFORMEMENT A LA DELEGATION

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des élus la liste des dépenses engagées conformément à la délégation, à savoir :

Date	Désignation	Entreprises	Montant TTC
08/04/2022	Révision tronçonneuse	CAULLERY	238.63 €
08/04/2022	Révision taille haie	CAULLERY	140.89 €
08/04/2022	Révision taille haie stade	CAULLERY	503.32 €
08/04/2022	Révision taille haie HS81R	CAULLERY	107.10 €
08/04/2022	Révision taille haie St Nicolas	CAULLERY	107.18 €
08/04/2022	Révision tronçonneuse MS261	CAULLERY.	75.60 €
11/04/2022	Achat tondeuse	CAULLERY	1 979.00 €
11/04/2022	Antivirus ordinateur mairie	IOBURO	149.76 €
12/04/2022	Révision débroussailleuse FS 260	CAULLERY	89.23 €
12/04/2022	Révision débroussailleuse FS 560 C	CAULLERY	154.99 €
12/04/2022	Révision débroussailleuse FS 500	CAULLERY	143.18 €
13/04/2022	Fourniture sacs poubelles 130 l	FEDERATION DES AVEUGLES	166.80 €
13/04/2022	Fourniture produits entretien	PLG	775.22 €
14/04/2022	Fourniture balais	RIDREMONT BROSSERIE NOUVELLE	46.94 € €
14/04/2022	Réparation ascenseur caserne marguenat	A2A	1 195.63 €

14/04/2022	Réparation ascenseur MAIRIE	A2A	3 649.15 €
15/04/2022	Création s/station chauffage poudrière	IDEX	7 241.92 €
19/04/2022	Dératisation	SANEXO	1 380.00 €
22/04/2022	Animation fête Nationale	DISCOPOWER	600.00 €
22/04/2022	Animation fête patronale	DISCOPOWER	600.00 €
25/04/2022	Feu artifice du 13/07/2022	EURO BENGALE	3 330.00 €
27/04/2022	Fourniture de deux brosses pour débroussailleuses	S F E P	97.06 €
03/05/2022	Tuyaux et ampoules pour balayeuse	LABOR HAKO	271.26 €
03/05/2022	2 brosses pour balayeuse	SOCIETE OUEST VE NDEE BALAIS	160.37 €
03/05/2022	Réparation John Deere	LAMBOT MATERIEL	1 289.15 €
09/05/2022	Impression brochure pour Office de Tourisme	AZ IMPRESSION	1 496.00 €
09/05/2022	Vêtements de travail ouvriers	FMI	640.62 €

PASSAGE DU TOUR DE FRANCE

M. Le Maire rappelle au Conseil que le Tour de France passera à Rocroi, le 7 juillet prochain. A cette occasion, il souhaite qu'une animation soit organisée sur l'esplanade Vauban.

Après avoir discuté sur les différentes possibilités, les élus arrêteront le projet à la prochaine réunion Maire/adjoints.

**La séance du conseil municipal du 12 mai 2022 comprend
les délibérations du n° 36-2002 au n° 48-2022.**

**L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à vingt-deux heures et cinq minutes.**

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures

BINET Denis		DURBECQ Muriel	
FAUVARQUE Brice		FAGIS Lysian	
BENTZ Sylviane		GALLET Candy	
BOQUET Bruno		LALLEMENT Eddy	
DA SILVA Jacinthe		LEBLANC Karine	
GABRIEL Joël		LONGCHAMP Corinne	
ABDESSALEM Danielle		MAIRY Nathalie	Absente
ARTISSON Damien		PEYTHIEU Véronique	
DURBECQ Damien		PIERRON Guillaume	